

MAIRIE
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 janvier 2021

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, LAMY Elisabeth, GLEYZE Sophie, DE MIRAS Magalie, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, TARDY Aline Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, BETIZEAU Philippe, ARNAUD Régis, MORIZOT Matthieu, HAZARD Pierre, HAUSELMANN Antoine,

Absent excusé : Mr. BAILLY Stéphane (pouvoir à Mme. LAMY)

Secrétaire de séance : Mr. BETIZEAU

N° 01 Avant-Projet Définitif : construction d'une salle multi-activités

Par délibération en date du 16/12/2019, le Conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle multi-activités à Madame POPEA de ROYAN (17), Architecte et son groupement.

Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment de l'ancien garage communal avec une importante extension et la démolition du club-house tennis vétuste afin de répondre aux besoins de la population, des associations ainsi qu'à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

La salle multi-activités jouera un rôle attractif très important dans la vie quotidienne des Sablonçonnais et sera un pôle d'animation où se mêleront toutes les générations avec donc une polyvalence d'usage.

L'organisation intérieure du bâtiment répond à une volonté de simplicité de fonctionnement et d'exploitation pour créer un environnement architectural adapté, alliant sécurité et liberté.

~~L'architecture du bâtiment répond à une simplicité des formes et l'utilisation des matériaux nobles inscrits dans l'ADN de Sablonceaux, telle que la pierre, sans se heurter à la présence de l'Abbaye de Sablonceaux en fond de perspective.~~

La salle multi-activités accueille donc :

- Un espace d'accueil/entrée comprenant hall d'accueil, sanitaires, vestiaires
- **Salle d'activités 1** : une grande salle de réception, festive et culturelle avec un espace scénique à destination des personnes privées, de la municipalité, des associations ou des effectifs scolaires de l'école maternelle et primaire. Comprendant : une salle de 205,22 m2, des locaux de rangement et techniques, loge, un office ouvert sur un comptoir de 42.96 m2.
- **Salle d'activités 2** : salle intermédiaire à destination des manifestations culturelles, des associations et leurs activités sportives (tennis de table, gym, zumba...) ainsi qu'aux activités sportives scolaires. Surface : 121,47 m2 et un auvent mutualisé de 45,88 m2
- **Salle d'activités 3** : (réutilisation de l'ancien garage) destinée essentiellement aux activités des associations dont leurs activités sportives et musicales (la salle 2 ne suffisant pas à leurs activités sportives) ainsi qu'aux activités sportives scolaires. Comprendant : Une salle de 82.93 m2, 2 Box associations, local rangement. L'ensemble représentant 113.80 m2
- **Vestiaires 1 et 2** : mutualisés entre les associations et les salles 2 et 3 ainsi qu'avec le club de tennis. 2 vestiaires de 12.74 m2 chacun, comprenant WC et douche séparés par un couloir ouvrant sur le club-house tennis
- **Club House-tennis** : destiné plus particulièrement au club de tennis dont les 2 courts extérieurs jouxtent le bâtiment. Comprendant le Club-house de 21.35 m2 et local rangement de 8.84 m2

L'ensemble vestiaires et club-house représentant 62.70 m2 auquel s'ajoute un petit auvent.

A l'extérieur :

- Un parvis aménagé pour l'accès principal à la salle multi-activités et de manière à sécuriser au maximum l'espace. Le parvis sera équipé d'un auvent, protégeant les usagers pour l'accès au bâtiment
- L'espace de stationnement sera connecté au parvis par des circulations piétonnes protégées auquel s'ajoute un parking de 9 places avec accès direct à la salle 3 et au club-house tennis.

Plan de financement prévisionnel:

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
<u>Travaux :</u>		* D.E.T.R	
VRD Aménagement ext.	314 255	Patrimoine communal - Équipements sportifs, culturels	
Travaux Bâtiments	1 435 268		25% 437 380
-		(Base 314 255 + 1 435 268 = 1 749 523)	
		* Département Charente-Maritime	
		- Fonds de revitalisation des petites communes	
		35 % (Plafond travaux 180 000 €)	63 000
		Fonds de concours (Plafond aide 150 000 €)	150 000
		* Fonds propres (emprunt)	1 099 143
TOTAL H.T	1 749 523	TOTAL H.T	1 749 523

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 Considérant la nécessité de la construction de la salle multi-activités afin de répondre aux besoins de la population, des associations ainsi qu'à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public ; approuve l'Avant- Projet Définitif de la salle multi-activités élaboré par Mme POPEA architecte, maître d'œuvre, et accepte l'estimation du Maître d'œuvre de 1 749 523.60 € H.T (2 099 428.32 € TTC) pour les travaux.



N° 02 Avant-Projet Définitif : extension du garage communal

Le projet A.P.D (Avant-Projet Définitif) de l'extension du garage communal élaboré par Mme POPEA et son équipe consiste en l'ajout d'une travée au bâtiment existant afin de répondre aux besoins du service technique suite à la réutilisation de l'ancien garage dans le projet de salle multi-activités.

Cette extension représente 64.39 m2 de surface de plancher. L'estimation du Maître d'œuvre est de 70 150 € H.T (84 180 € TTC).

Arrivée de Monsieur PACAUD.

Le Conseil après en avoir délibéré, par 2 voix CONTRE et 13 POUR, approuve l'Avant- Projet Définitif de l'extension du garage communal élaboré par Mme POPEA architecte, maître d'œuvre et

accepte l'estimation de 70 150 € H.T (84 180 € TTC) pour ces travaux.

N° 03 Demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2021 pour la construction d'une salle multi-activités

Arrivée de Madame GLEYZE.

Le Conseil a approuvé le dossier A.P.D (Avant-Projet Définitif) de la salle multi-activités élaboré par Mme POPEA et son équipe, ainsi que le montant de l'opération s'élevant à 1 749 523.60 € H.T (2 099 428.32 € TTC).

Plan de financement prévisionnel:

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
<u>Travaux :</u>		* D.E.T.R	
VRD Aménagement ext.	314 255	Patrimoine communal - Équipements sportifs, culturels	
Travaux Bâtiments	1 435 268		25% 437 380
-		(Base 314 255 + 1 435 268 = 1 749 523)	
		* Département Charente-Maritime	
		- Fonds de revitalisation des petites communes	
		35 % (Plafond travaux 180 000 €)	63 000
		Fonds de concours (Plafond aide 150 000 €)	150 000
		* Fonds propres (emprunt)	1 099 143
TOTAL H.T	1 749 523	TOTAL H.T	1 749 523

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le coût d'objectif des travaux au stade Avant-Projet Définitif à 1 749 523.60 € H.T. Approuve le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus et sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2021 auprès de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,

N° 04 Demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2021 pour la mise en place de D.E.C.I aux villages de « La Sicarde », « Chez Maulin » et « Toulon »

Conformément à la loi et en application du règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, la protection incendie des populations et habitations existantes est obligatoire.

Le S.D.I.S a émis un avis favorable au schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la commune élaboré par la R.E.S.E, le 02/12/2019.

L'implantation d'équipements est obligatoire sur de nombreux hameaux de la Commune et nécessite des acquisitions foncières pour l'implantation de bâches incendie, le réseau public ne permettant pas l'installation de poteau incendie.

Ces installations représentent un coût financier très important et devront s'effectuer suivant un programme pluriannuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour 2021, la mise en place de 3 équipements de défense extérieure contre l'incendie aux villages de « La Sicarde » « Chez Maulin » et « Toulon » dont le coût global de ces 3 installations est estimé à 32 620 € H.T. Approuve le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-après et sollicite auprès de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2021 pour l'ensemble des frais inhérents à la mise en place de ces 3 équipements.

DEPENSES	Acq. Foncière + frais notariés et bornage	Travaux	TOTAL H.T	RECETTES	H.T
-	-	-		* D.E.T.R	
Chez Maulin	2 580	9 563	12 143	Sécurité des biens et des personnes 40%	13 048
-	-	-		* Département Charente-Maritime	
La Sicarde	1 440	8 940	10 380	Aides aux investissements de DECI 20 %	6 524
Toulon	2 580	7 557	10 097	<i>S/TOTAL</i>	19 572
				* CARA	
				50 % du reste à charge (limité à 80 % de financement public cumulé)	6 524
				* Fonds propres	6 524
TOTAL H.T			32 620	TOTAL H.T	32 620

N° 05 Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime pour la mise en place de D.E.C.I aux villages de « La Sicarde », « Chez Maulin » et « Toulon »

Demande de subvention identique à la précédente auprès de Monsieur le président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

N° 06 Demande de subvention auprès de la C.A.R.A pour la mise en place de D.E.C.I aux villages de « La Sicarde », « Chez Maulin » et « Toulon »

Demande de subvention identique à la précédente auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

N° 07 Travaux d'aménagement d'un lotissement et d'espaces publics « Quartier de la Vieille Forge » : Lot N°2 « espaces verts »

Dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un lotissement et d'espaces publics à Sablonceaux, par délibération en date du 29/10/2020, le Conseil municipal a déclaré infructueux le lot N° 2 « Espaces verts » et a décidé de recourir à un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence.

L'entreprise SUDRE a remis une offre. Après analyse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare l'offre pour le lot N° 02 – espaces verts, irrégulière.

Décide de consulter des entreprises en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pour ce lot.

N° 08 Proposition d'acquisition de parcelles de terrain lieudit « Aux Genêts »

Dans le cadre du projet et du périmètre de revitalisation du Centre-bourg de SABLONCEAUX Saint-André et par délibération en date du 05/05/2020, le conseil municipal a décidé de faire une proposition d'achat des parcelles cadastrées ZP 26, 27, 28 et 29 lieudit « Aux Genêts » auprès des propriétaires suivant l'estimation du service DOMAINE qui était de 126 238 € pour l'ensemble des parcelles.

Par courrier en date du 14/01/2021, le propriétaire demande à la commune de revoir sa dernière proposition qui était de 150 000 € faite suite à l'estimation qu'il avait présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix CONTRE (HAUSELMANN) et 14 POUR décide de maintenir son offre à 150 000 € pour l'acquisition des parcelles cadastrées ZP 26, 27, 28 et 29 lieudit « Aux Genêts ».

N° 09 Demande de subvention de la M.F.R de CRAVANS

Suite à la demande de Monsieur le Directeur de la Maison Familiale Rurale de CRAVANS, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le versement d'une subvention de trente euros à la M.F.R de CRAVANS afin d'aider au financement de leurs projets pédagogiques et à améliorer la qualité d'accueil des jeunes. (Un élève de la Commune est inscrit pour l'année 2020-2021)

N° 10 Désignation d'un référent, délégué auprès du FREDON

Suite à la demande de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON Charente-Maritime) qui assurent avec le GIDON Royan Atlantique, la coordination des luttes, pour la régulation d'un certain nombre d'organismes classés nuisibles présents sur notre département (*ragondins, chenilles Défoliatrices, frelon asiatique, Flavescente dorée de la vigne...*) ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme référents :

- Titulaire : Monsieur ARNAUD Régis
- Suppléant : Monsieur BETIZEAU Philippe

Divers :

- Une soirée Violon sur la Ville pourrait avoir lieu à Sablonceaux entre le 16 juillet et le 04 août 2021 si les conditions sanitaires le permettent.
- Mr. BETIZEAU demande où en est le dossier de la vente de la boulangerie. Mme Le Maire rappelle que le conseil a délibéré favorablement à sa vente et a proposé la valeur estimée par le service DOMAINE au locataire.
- Mr. BETIZEAU remet un dossier à Mme Le Maire de la part de Mr. Bruno LUCAZEAU concernant le stationnement gênant à Chez Maulin « Rue des Rosiers ».
- Mme. le Maire indique qu'il a été mis en place un comptage de véhicules Rue de Chez Chailloux par la police municipale.
- Discussion autour du remplacement éventuel du broyeur Desvoys.
- .

Le Maire,
Lysiane GOUGNON